

Séance du conseil municipal du 19 décembre 2017

**Nombre de conseillers :** En exercice : 12    Présents : 8    Absents : 4    Votants : 9

**Date de convocation :** 15 décembre 2017

**Affichage le :** 22 décembre 2017

**ETAIENT PRESENTS :** Joël BERGER, Nadine BESSON, Christelle BOURGEOIS, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Virginie FRELIN, Suzanne HUOT, Gérard PERRIN.

**EXCUSÉE :** Muriel KHALFAOUI a donné procuration à Suzanne HUOT.

**ABSENTS :** Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Bernard FIROBIND, Valère VIOLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Suzanne HUOT

**Ordre du jour :**

*Désignation secrétaire de séance,*

*Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal,*

*Dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité*

*Transferts de comptes*

*Signature des avenants marché mairie*

*Recensement population agents recenseurs*

*Questions diverses.*

1) **Secrétaire de séance et approbation PV dernier conseil.**

a. **Désignation secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Suzanne HUOT, secrétaire de séance.

**Vote : Pour : 9    Abstention : 0    Contre : 0**

a. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017 est validé. M PERRIN indique qu'un crédit d'un montant de 2 000 € maximum avait été discuté mais non noté dans la délibération lors d'un précédent conseil.

**Vote : Pour : 9    Abstention : 0    Contre : 0**

**Délibération 2017/12/19/01**

2) **Dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité**

La commune d'Emagny rentre dans une phase de dématérialisation :

Dématérialisation des actes transmis à la Préfecture, mais également phase de dématérialisation de la commune avec les services de la DGFIP.

Le Maire rappelle la convention de dématérialisation transmise lors de la préparation de cette réunion. L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à la dématérialisation avec les services de l'Etat.  
A terme la dématérialisation sera faite de manière plus totale

**Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0**

### **Délibération 2017/12/19/02**

#### **3) Transferts de comptes**

a/ La commune d'Emagny a engagé une réflexion sur l'accessibilité de la mairie. Ces études obligatoires et la maîtrise d'œuvre sont comptabilisées au compte 2031 du budget communal. Pour les études suivies de travaux ce qui est le cas de la mise en accessibilité de la mairie, il convient de basculer les sommes payées au compte 21 (ou 23 le cas échéant) afin de permettre l'éligibilité au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA). Le montant enregistré à ce jour au compte 20 s'élève à 29 996.60 €.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal décide l'ouverture des crédits aux comptes :

Recettes Investissement : 2031/041 : 30 000 €

Dépenses d'investissement 21311/041 : 30 000 €

b/ Les crédits alloués au chapitre 012 s'avèrent insuffisants :

Le Conseil Municipal décide un virement de la somme de 8200 € prélevée sur les dépenses imprévues à destination des comptes :

64168 : 5 100 €

6218 : 3 100 €

**Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0**

### **Délibération 2017/12/19/03**

#### **4) Avenants au marché de la mise en accessibilité de la Maire**

Dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de la mairie qui débiteront en 2018, les commissions sécurité et accessibilité ont ajouté des éléments à réaliser dans les petits escaliers :

- Deux mains courantes à installer, pour un montant de 565.68 € HT dans le lot menuiseries intérieures (renégocier le tarif).
- Deux flashes lumineux pour un montant de 180 € HT

Ces travaux sont des travaux supplémentaires ne bouleversant pas l'économie générale du marché, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces avenants.

### **Délibération 2017/12/19/04**

## **5) Recensement de la population**

Dans le cadre du recensement général de la population 2018, trois candidats se sont présentés en mairie. Lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à effectuer deux recrutements d'agents recenseurs et le Maire souhaite que ce travail soit divisé en 3. Le Conseil Municipal autorise le recrutement de 3 agents recenseurs aux mêmes conditions que précédemment.

### **Délibération 2017/12/19/05**

Séance levée à 20 h 05

Emagny, le 19 décembre 2017

Le Maire,

Joël BERGER